

FORMATION DES Maîtriser la planification territoriale dans un contexte de transition écologique

Domaine de formation : ELU0301 - Urbanisme et aménagement du territoire

Référence interne : ELU0301-CD-CP0 Durée de la session : 7 heures Prérequis : Aucun prérequis

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus et aux agents de :

- Maitriser les enjeux et outils de la planification territoriale
- Comprendre les évolutions politiques attendues des collectivités publiques, notamment en terme de transition écologique et les dispositifs à leur portée pour gérer de manière optimale leur territoire.

Une telle formation pourra être utile à divers niveaux et, notamment, pour maitriser une évolution d'un document d'urbanisme ou l'anticiper.

Le Programme :

Comprendre les réformes de l'urbanisme et leurs impacts pour les collectivités territoriales

- · Maîtriser les points essentiels des réformes depuis les années 2000 jusqu'à ce jour (y compris loi Climat et résilience et lois
- Comprendre le contexte d'évolution du droit de l'urbanisme

Maitriser les documents d'urbanisme, un indispensable pour gérer son territoire :

- · Carte communale : un document d'urbanisme utilisé par de nombreuses communes rurales
- Obiectifs de la carte communale
 - · Intérêt, contenu et intégration des enjeux
- · Articulation avec les autorisations d'urbanisme

PLU et PLUi

- Les fonctions du PLU(i)
 - · Procédure d'élaboration
 - · Le rôle du préfet
 - · Le contenu du PLU(i)
 - Portée juridique du PLUi
 - L'évolution du PLUi

Saisir la stratégie climat - air - énergie de votre territoire à travers le PCAET

- Acteurs et compétences d'élaboration
- · Les objectifs et caractérisitiques essentielles du PCAET
- Utilité et incidences du PCAET

PLU(i), quels liens avec le PLH et le PDU?

- · Présentation de 2 documents sectoriels : le PLH et le PDM
- · Le PLH
- · Le PDM
- Quelles obligations et opportunités du PLU(i) face au PLH et au
- Le PLU-HD, enfin de la haute technologie pour nos territoires ?

Les obligations en urbanisme : question d'articulation et de

- Quelles obligations en droit de l'urbanisme ?
- · Compatibilité, la prise en compte et la conformité : une maitrise fine à acquérir

Le SCOT, un pilier pour la planification territoriale

- · Grands objectifs du SCOT
- · Acteurs et procédure d'élaboration
- Le SCOT, quels intérêts pour une commune ?
- En l'absence de SCOT, quels impacts pour les communes ?
- · L'évolution du SCOT, procédures et conséquences pour les communes

Intérêts et impact du SRADDET sur la vie locale

- Le SRADDET, nouvelle merveille ou nouveau monstre territorial ?
- · Acteurs et compétences d'élaboration
- · Quelles conséquences sur la vie locale ?

Formatrice: Madame Charlotte DANNA



- · Docteur en droit public, spécialisée en urbanisme, environnement et attractivité des territoires.
- · Publication d'articles en urbanisme de droit commun et urbanisme commercial dans la Revue Juridique de l'Environnement (RJE)
- · Organisation et promotion d'évènements dans des salles et pleins air de grande capacité depuis plus de 20 ans (capacité à faire le lien entre commerces, tourisme, urbanisme, attractivité et collectivités territoriales)
- Enseignante en Faculté durant 5 ans dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, des collectivités territoriales et du tourisme
- · Accompagnement des agents et des élus de collectivités territoriales dans les domaines de la transition écologique et sociétale, de l'urbanisme et de la concertation (Présidente de Qualidroit SAS)
- · A travaillé en Chambre consulaire

Les points forts de la formation :

Formation innovante centrée sur les opportunités et contraintes qui s'imposent aux collectivités publiques en charge de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme.

Modalités pédagogiques :

Formation interactive avec échanges sur les expériences des élus pour renforcer la compréhension, le pragmatisme et le dynamisme de la formation.

Public: Format: Financement et coût : Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité. En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité

En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme

A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Charlotte DANNA

(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU

560 € TTC si budget de la collectivité .

Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :

Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):

- Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC
- De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC
- Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC

(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Evaluation des acquis:

Accessibilité et référent handicap :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation , par des tests et des quiz .. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis

Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Madame Charlotte DANNA. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval